

rement du ministre des Chemins de fer et des Canaux. J'ose encore espérer que l'honorable député, quelles que soient les exagérations auxquelles s'est livré le député d'York, prendra au sérieux, comme le font aujourd'hui tous les citoyens du Nouveau-Brunswick, les propositions que lui a faites mon honorable ami de Carleton. Au cours de son éloquent discours, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a traité de toutes les questions, si ce n'est de celle qui intéresse si fortement tout le pays, à l'heure actuelle. Il a fait allusion à une affirmation de mon honorable ami, au sujet du chemin de fer, subventionné par la province, afin de relier Bathurst-Mines à la ville de Bathurst. Bien que je ne sois pas tout à fait d'accord avec mon honorable ami de Carleton, quant à cette affirmation, elle est tout simplement le reflet de l'opinion publique dans la province du Nouveau-Brunswick, depuis le jour où la Canada Iron Company a été forcée de suspendre ses opérations non seulement à ses mines de fer, mais par tout le pays. Si j'ai dit un mot de cette question, c'est afin de faire disparaître tout malentendu qui pourrait subsister dans l'esprit de notre population au sujet du chemin de fer de Bathurst.

J'attendais que nous fussions rendus à l'examen des crédits du ministère des Travaux publics pour attirer l'attention de la Chambre sur l'importance que possède le chemin de fer de Bathurst. Bien que la Canada Iron Company ait suspendu ses opérations, et que ses affaires soient administrées par un receveur, cette voie ferrée, à la construction de laquelle le ministre de la Marine et des Pêcheries a coopéré, et pour laquelle j'ai moi-même aidé à obtenir des subventions du gouvernement fédéral, devrait être en exploitation, et la mine, qui est inépuisable, ne peut également manquer d'être exploitée. On a besoin de ce chemin de fer aujourd'hui, non pas tant dans l'intérêt de la compagnie que dans celui de la province en général; l'exploitation de cette voie ferrée aiderait à développer les moyens de transport que possède déjà la ville de Bathurst. J'en aurai probablement plus à dire à ce sujet lorsque nous en serons arrivés à la discussion des crédits du ministère des Travaux publics. Pour le moment, je suggérerais que le Gouvernement acquit cette voie ferrée, dont il pourrait faire l'un des embranchements de l'Intercolonial, et on pourrait la prolonger de la Jonction jusqu'au port de Ba-

[M. Turgeon.]

thurst. Dans ce cas-là, l'on n'aurait pas seulement à transporter les produits des mines, mais on pourrait encore avoir le trafic des fabriques de pulpe et de papier que l'on est actuellement à établir à Bathurst, à la tête du port. L'énergie électrique, qui fera fonctionner ces fabriques, provient de la même source que celle qui sert à l'exploitation des mines, c'est-à-dire: de Grand-Falls.

J'ose espérer, je le répète, que le ministre des Chemins de fer et Canaux prendra au sérieux la proposition que lui a faite l'honorable député de Carleton, qu'on ne devrait pas accorder d'autres subventions, ni à cette compagnie, ni au gouvernement du Nouveau-Brunswick par rapport à ce chemin de fer, tant que l'enquête ne sera pas terminée.

Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement le premier ministre de ma province, l'honorable M. Flemming. Il se peut qu'il soit exonéré des accusations portées contre lui; mais il est important que le public sache qu'il s'est lavé des soupçons qui pesaient sur lui, avant que l'on vote de nouvelles subventions à ce chemin de fer.

L'accusation a été portée devant la législature du Nouveau-Brunswick par un monsieur qui, personnellement, possède toute ma confiance et tout mon respect; il jouit de la confiance et du respect de tous ceux qui le connaissent; non seulement dans son propre comté, mais d'un bout de la province à l'autre. C'est là un signe pour moi que nous ne devrions pas prendre l'initiative d'aucunes mesures à ce sujet tant que l'enquête n'aura pas eu lieu, et tant que ceux qui sont soupçonnés, à l'heure actuelle, l'auront pas été reconnus coupables ou innocents de ce dont on les accuse.

L'hon. M. J. D. REID (ministre intérimaire des Chemins de fer): Relativement à la question qu'a soulevée mon honorable ami de Carleton (M. Carvell), je suis toujours heureux, je dois le déclarer, lorsqu'on fait surgir des débats qui intéressent la Chambre, surtout s'ils ont pour résultat de nous fournir des renseignements qui sont de nature à empêcher que des irrégularités ne se produisent à l'avenir. Toutefois, je dois l'avouer, je ne vois pas en quoi cette affaire peut bien nous intéresser, selon que semble le croire l'honorable député de Carleton. Si je comprends bien la question, le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a accordé une charte à la compagnie de chemin de fer de Saint-Jean à Québec, qui lui permet de construire une voie ferrée, à partir d'un certain en-